

Lettre d'information aux porteurs de l'OPCVM « INVEST LATITUDE PATRIMOINE »

Le 28/07/2020

Objet : Augmentation des frais et modification des conditions de souscription de l'OPCVM INVEST LATITUDE PATRIMOINE (Part A : FR0011032754) et (Part I : FR0011034198)

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts de l'OPCVM « **INVEST LATITUDE PATRIMOINE** » géré par INVEST AM et nous vous en remercions.

1- L'opération

La Société de Gestion a décidé d'assouplir les conditions de souscription de la part I et de prévoir une commission de surperformance pour cette même part.

Par ailleurs la société de gestion a décidé d'augmenter les frais de la part I afin de se rapprocher du niveau qui correspond aux frais de la part A, en ajoutant des commissions de surperformance. Elle a décidé également d'augmenter les commissions de mouvement des parts A et I, pour harmoniser celles-ci avec celles appliquées pour les autres fonds qu'elle a en gestion.

Cette opération ne fait pas l'objet d'un agrément l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et entrera en vigueur le 01/09/2020.

Si vous adhérez à cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.

Si vous êtes en désaccord avec cette opération, vous avez la possibilité de demander le rachat sans frais de vos parts pendant un délai de 30 jours à compter de la réception de la présente information. Après l'expiration de ce délai, cette possibilité vous sera toujours offerte, votre fonds ne facturant pas de frais de sortie.

Pour toute précision, nous vous invitons à contacter votre interlocuteur habituel.

2- Les modifications entraînées par l'opération

Cette opération entraînera les modifications suivantes :

Modification du profil rendement/risque : NON
Augmentation du profil rendement/risque : NON
Augmentation des frais : OUI

A. Modifications des caractéristiques de la part I

1/ Décimalisation de la part I

La part I qui était exprimée en part entières sera décimalisée en centièmes de parts à compter du 01/09/2020.

2/ Assouplissement notable des conditions de souscription et d'acquisition des parts I

Les conditions de souscriptions rachat seront considérablement assouplies, il sera possible désormais de souscrire dès le premier centième de part alors que les souscriptions initiales n'étaient possibles qu'à partir de 500 000 euros.

Les souscriptions ultérieures seront possibles dès le premier centième de part au lieu d'une part entière.

3/ Modification des souscripteurs concernés pour la part I

En contrepartie de cet assouplissement des conditions de souscription rachat, la part I ne sera plus accessible à « Tous souscripteurs » mais destinée aux « Professionnels, institutionnels, distributeurs, clients souscrivant via ces intermédiaires ».

B. Augmentation des frais

1/ Instauration d'une commission de surperformance sur la part I

Suite à cette opération les frais de la part I vont augmenter. Si les commissions de souscription étaient supprimées, une commission de surperformance serait ajoutée, ce qui entraîne une augmentation des frais.

Il sera désormais prélevé sur la part I 10% TTC de la performance positive au-delà de celle de son indicateur de référence. Comme pour la part A la commission de surperformance sera calculée selon la méthode indiquée. Elle est basée sur la comparaison entre la performance du fonds commun de placement et l'indicateur de référence défini ci-après, sur la période de référence et pour la première période du 01/09/2020 au 31/12/2021. L'actif de référence indicé reproduit la performance de l'indicateur de référence de l'OPCVM ajusté des souscriptions et rachats.

L'indice de référence est égal à l'indice du fonds à savoir, 30% MSCI AC WORLD (NDEEWNR Index) converti en euros, dividendes réinvestis + 70% BARCLAYS EURO AGGREGATE TOTAL RETURN LBEATREU (Index) coupons réinvestis.

- dès lors que la valeur liquidative du fonds enregistre une performance positive et supérieure à celle de l'indice de référence, après imputation des frais de gestion fixes, une provision de commission de surperformance au taux de 10% TTC sera appliquée sur la partie de cette performance positive et supérieure à l'indice de référence.

- cette commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative sur la base de 10% TTC de la surperformance constatée entre l'évolution de la valeur liquidative et celle de la clôture de l'exercice précédent

Cette commission de surperformance n'est provisionnée que dans la mesure d'une évolution positive de la valeur liquidative sur la période de référence (entre l'évolution de la valeur liquidative à la date du calcul des frais variables et celle de la clôture de l'exercice précédent). Dans le cas de sous performance, il est procédé à des reprises de provisions éventuelles à hauteur maximum du compte de provisions antérieures constituées.

En cas de rachat de parts par un investisseur en cours d'exercice, la quote-part de la commission de surperformance est acquise à la société de gestion, et prélevée à la clôture de l'exercice.

2/ Augmentation des commissions de mouvement sur les parts A et I

Alors que les commissions de mouvement étaient plafonnées à 180 € TTC par transaction, elles seront désormais soumises à un barème qui pourra s'exprimer en montant, ou en taux, ce qui peut conduire à un montant supérieur au maximum de 180 € TTC pour chaque transaction.

Soit, En TTC, pour chaque transaction :

-ETF :

- 15€ France, Belgique et Pays-Bas
- 40€ pour les autres Pays

- OPC :

- France / admis Euroclear : 15€
- Etranger : 40 €
- Offshore : 150 €

- Marchés à terme :

- MONEP Futures : 1.50 €/lot
- MONEP Options : 0.30 % mini 10€
- US BOT CME Futures : 1.60 \$/lot
- US BOT CME Options : 0.30 % mini 11\$

Les autres frais restent inchangés.

Toutes les modifications sont détaillées dans le tableau comparatif en annexe

3- Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous recommandons de consulter le prospectus ainsi que le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur mis à jour du Fonds sur le site internet d'INVEST AM ou d'en faire la demande auprès de :

INVEST AM

50, Boulevard HAUSSMANN

75009 PARIS

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande dans un délai de huit jours ouvrés.

Si vous adhérez à cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.

Si vous êtes en désaccord avec cette opération, vous avez la possibilité de demander le rachat sans frais de vos parts pendant un délai de 30 jours à compter de la réception de la présente information. Après l'expiration de ce délai, cette possibilité vous sera toujours offerte, votre fonds ne facturant pas de frais de sortie.

N'hésitez pas à contacter votre conseiller et rencontrez-le régulièrement pour faire le point sur vos placements et votre situation.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agr er, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distingu es.

INVEST AM

Annexe : Tableau récapitulatif des modifications apportées

	Avant	Après
Caractéristiques de la Part I	Tous souscripteurs. Le fonds pourra servir de support à des contrats d'assurance-vie Non décimalisée Montant minimum de souscription initiale : 500 000 euros Montant des souscriptions ultérieures : 1 part	Professionnels, institutionnels, distributeurs, clients souscrivant via ces intermédiaires. Le fonds pourra servir de support à des contrats d'assurance-vie. Décimalisée en centièmes de parts Montant minimum de souscription initiale : 1 centième de part Montant des souscriptions ultérieures : 1 centième de part
Commissions de souscriptions non acquises à l'OPCVM de la part I	2% maximum	Néant
Commissions de surperformance de la part I	Néant	10% TTC de la performance positive au-delà de celle de son indicateur de référence 30% MSCI AC WORLD (NDEEWNR Index) + 70% BARCLAYS EURO AGGREGATE TOTAL RETURN LBEATREU (Index) coupons et dividendes réinvestis
Commissions mouvement sur les parts A et I	Commission maximale de : 180 € TTC	En TTC -ETF : <ul style="list-style-type: none"> • 15€ France, Belgique et Pays-Bas • 40€ pour les autres Pays - OPC : <ul style="list-style-type: none"> • France / admis Euroclear : 15€ • Etranger : 40 € • Offshore : 150 € - Marchés à terme : <ul style="list-style-type: none"> • MONEP Futures : 1.50 €/lot • MONEP Options : 0.30 % mini 10€ • US BOT CME Futures : 1.60 \$/lot • US BOT CME Options : 0.30 % mini 11\$
Objectif de gestion	L'OPCVM INVEST LATITUDE PATRIMOINE, qui est un OPC d'OPC, a pour objectif de gestion d'obtenir une performance supérieure à celle de de l'indicateur composite 30% MSCI AC WORLD (NDEEWNR Index) + 70% BARCLAYS EURO AGGREGATE TOTAL RETURN (LBEATREU Index) sur la durée de placement recommandée. Les indices sont retenus en cours de clôture, en euro, dividendes et coupons réinvestis.	L'OPCVM INVEST LATITUDE PATRIMOINE est géré activement et de manière discrétionnaire. Cet OPCVM, qui est un OPC d'OPC, a pour objectif de gestion d'obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence 30% MSCI AC WORLD (NDEEWNR Index) + 70% BARCLAYS EURO AGGREGATE TOTAL RETURN (LBEATREU Index) sur la durée de placement recommandée. La composition de l'OPCVM peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur

		Les indices sont retenus en cours de clôture, en euro, dividendes et coupons réinvestis.
--	--	--